

Communiqué de presse



A l'occasion du lancement du programme régional Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) réalisé par les CMA et les CCI de la région Centre-Val de Loire en partenariat avec l'ADEME et du Conseil régional Centre-Val de Loire,

**Conférence de Presse le 25 mai 2018 de 9h à 10h
à CCI Centre-Val de Loire, 6 rue Pierre et Marie Curie à Ingré**

Merci de confirmer votre présence par mail à matthieu.blin@centre.cci.fr

Qu'est-ce que l'Ecologie Industrielle et Territoriale ?

L'écologie industrielle se base sur l'analyse de l'ensemble des flux d'un territoire pour mettre en place une gestion optimisée des ressources et un fort recyclage de la matière et de l'énergie, localement dans une logique de circuit court pour diminuer les impacts sur l'environnement. Ainsi, la démarche d'écologie industrielle et territoriale répond à une logique collective de mutualisation et d'échanges.

Contacts presse CRMA-CCI Centre-Val de Loire

charlotte.oddo@cma-28.fr
matthieu.blin@centre.cci.fr

c.jehier@crma-centre.fr
christelle.cochet@centre.cci.fr

Cette opération est co-financée par le Contrat de Plan État Région (CPER), la Région Centre-Val de Loire et l'Union européenne :



www.regioncentre-valdeloire.fr



L'Europe en région Centre-Val de Loire, une chance pour tous.

L'Ecologie Industrielle et Territoriale en Centre-Val de Loire

Cette démarche trouve son origine dans le protocole d'accord régional pour faire de la transition écologique et énergétique une opportunité de développement des entreprises de la Région Centre-Val de Loire. Il a été signé le 17 Janvier 2017, entre l'ADEME, la Région Centre-Val de Loire, la CRMA et la CCI Centre-Val de Loire.

Cette expérimentation d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) est déployée sur sept zones d'activité pilotes situées à Bourges (18), Epernon (28), Châteauroux (36), Amboise (37), Loches (37), Vendôme (41), et Ormes/Saran/Neuville-aux-Bois (45).

Cette action est mise en place et animée par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie conjointement avec le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat. Elle est financée par l'ADEME, la Région Centre-Val de Loire et l'Union européenne (FEDER) pour un montant d'aide global de 450 500 €.

Elle a pour objectifs de :

- Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises en les impliquant dans la transition énergétique, le défi climatique et le déploiement de l'économie circulaire.
- Favoriser les synergies entre entreprises d'une même zone d'activité et le partage d'expériences entre les acteurs économiques de la région Centre-Val de Loire (ADEME, Conseil régional, DREAL, DIRECCTE, Dev'up, EPCI, chambres consulaires ...)
- Participer à l'émergence de projets structurants pour les entreprises, en cohérence avec la politique régionale et nationale.
Exemples : la valorisation des déchets "les déchets des uns sont les matières premières des autres", la réutilisation de l'eau, le partage de locaux professionnels, emplois partagés ...).

